Compte-rendu de la réunion du conseil des enseignements de l'UFR de physique du 12 mars 2004.

Relu par les membres du CEns, sera apprové définitivement à la prochaine réunion.

Etaient présents :
Membres nommés : *M. Aubert, J. Bartlett, T. Baumberger, S. Bottani, A. Derode, J.-P. Hermier, V. Munier, I. Nikoloc-Audit, A. Sacuto, N. Sergent, I. Smith (en remplacement de R. Dossantos)*
Invités permanents : *T. Coudreau, M. Debauche, D. Lederer, J. Roussel, E. Rolley.*
Invités : *F. Abel, S. Namane, S. Dupin*

1. Le CR de la précédente réunion est amendé : suppression de la conversion ECTS/heures de présence des étudiants) ; la nouvelle version est adopté à l'unanimité des membres nommés présents.

2. T. Baumberger est élu président à l'unanimité. D. Lederer prend en charge la mise sur APOGEE du Master et devient à ce titre membre invité permanent du Conseil. Il est convenu que le ou les remplaçants de T. Baumberger comme responsable de la filière sciences physiques (F4, futur SPE) seront membres de droit.
La liste actualisée des membres du CEns figure en annexe.

3. La charte du Conseil des Enseignements (CEns) jointe en annexe est adoptée à l'unanimité. Conformément à ce texte les membres invités permanents auront voix aux votes. Ce principe entre en application immédiatement.

4. Outre les responsabilités particulières de D. Lederer mentionnées au 2. Y. Girard est conforté, *in abstentia*, dans son rôle de responsable de l'équipement des locaux d'enseignement (L3 et M) à PRG. K. Schamaneche est lui chargé de la circulation de l'information au sein du CEns et vers le reste de l'UFR.
Le conseil unanime fait part de sa vive inquiétude devant la vacance de la charge de répartition des enseignements occupée par O. Cardoso, démissionnaire, et tient à insister sur le rôle clé au sein de l'UFR du ou de la collègue qui acceptera cette charge en pleine mise en place de la réforme LMD.

5. Devant l'absence de retour *officiel* des experts du Ministère concernant les maquettes des Masters alors même que ceux-ci sont supposés entrer en vigueur à la rentrée 2004, le CEns unanime tient à préciser qu'il s'engage à mettre toute son énergie dans la mise en place des M1 et M2 dès septembre 2004 ; *cependant* , si le feu vert administratif n'était pas donné par le ministère avant le 3 mai 2004, le CEns considérerait qu'il n'est pas en mesure de mettre en

œuvre la réforme de façon satisfaisante, compte-tenu de délais trop courts laissés pour informer les étudiants, préparer les nouveaux enseignements, préparer la rentrée administrative, etc. Il recommandera alors au Conseil d'UFR de reporter la mise en place et de maintenir transitoirement les enseignements sous leur forme actuelle.

6. Les responsables de filières devront le plus rapidement possible faire une proposition de mesures transitoires à prendre en licence afin d'adapter les systèmes actuel et à venir, et cela jusqu'à la mise en place des L3, nominalement à la rentrée 2005. Il s'agira en particulier d'anticiper la fusion des filières F1 et F2 et de traiter le cas des redoublants.

7. T. Coudreau, représentant au CEVU, est chargé de faire le point sur les questions suivantes :

– la règle de créditation 3-6-9 des modules de Licence s'étend elle aux modules de M1 ?

– le taux de conversion 1 ECTS = 10 heures de présence effective est-il strict ?

– doit-on prévoir des modules "libres" en M1 ?

– le maintien de la délivrance du diplôme universitaire de maîtrise suppose-t-il une double inscription sur APOGEE ?

T. Coudreau transmettra les réponses à ces questions dès que possible.

8. Suite à une proposition d'A. Sacuto, le conseil se prononce sur le principe de la création d'un Diplôme Universitaire, Magistère, s'étendant sur les trois années L3, M1 et M2. Les étudiants concernés se verront offrir des parcours adaptés en L3 et M1. L'entrée dans le parcours Magistère sera sélective, selon des critères laissés à la discrétion du (ou de la) responsable du parcours. L'obtention du diplôme et l'attribution des mentions relèveront de critères particuliers définis eux aussi par le (ou la) responsable.

La pertinence des critères d'entrée et de sortie sera évaluée régulièrement par le CEns.

Principe adopté (11 pour, 1 contre, 1 abstention) et soumis à l'approbation du CUFR.

9. S. Dupin et S. Namane mettent en gardent contre l'incompatibilité prévisible en différentes options offertes en M1, compte-tenu des contraintes d'emploi du temps. A. Derode propose de regrouper les options en "paquets" d'options s'excluant mutuellement. Il est convenu que, dans un premier temps J.-M. Di

Meglio proposera une liste actualisée des options de M1 et que les responsables de filières veilleront autant que possible à simplifier leur offre.

10. Compte-tenu de la proximité de la foire aux enseignements, T. Baumberger insiste sur le fait qu'il est grand temps de définir le contenu des enseignements de M1 et leur créditation. Les plaquettes détaillées devront circuler au sein du CEns dans les plus brefs délais, de façon à pouvoir être rapidement présentées aux reste des membres de l'UFR.

11. J.-P. Hermier informe le CEns que les plaquettes de Licences devront parvenir au CEVU pour le 8 avril. T. Baumberger s'émeut vivement du délai. J.-P. Hermier précise que les maquettes pourront être modifiées par la suite.

12. Le poids du stage de M1 apparaît comme un point délicat dont la discussion est repoussée à la séance suivante, à laquelle E. Fort sera invité en tant que responsable des stages de maîtrise.

13. La prochaine réunion du CEns est fixée au vendredi 2 Avril 2004, 14h00, salle à préciser.

Membres du Conseil des Enseignements au 12 mars 2004

Nommés par le Conseil d'UFR :

J. BARTLETT
T. BAUMBERGER
S. BOTTANI
A. DERODE
J.M. DI MEGLIO
C. FERRARI
J.P. HERMIER
V. MUNIER
I. NIKOLIC-AUDIT
C.RICOLLEAU
A. SACUTO
K. SCHAMANECHE

Invités permanents au titre de responsabilités ou fonctions particulières :

T. COUDREAU, élu au CEVU de l'université ;
M. DEBAUCHE, directrice du département "Sciences Exactes" ;
Y. CHARON, M. FINK, responsable des écoles doctorales ;
O. CARDOSO, responsable de la rotation des enseignants ;
J. ROUSSEL, responsable de la gestion des crédits ;
Y. GIRARD, responsable de l'accueil des étudiants de L3 et M1 dans les laboratoires, responsable de l'équipement des locaux d'enseignement.
E. ROLLEY, responsable de la préparation à l'agrégation interne.

CHARTE DU CONSEIL DES ENSEIGNEMENTS DE L'UFR DE PHYSIQUE

1. Le Conseil des Enseignements (CENS) a vocation à être consulté par le Conseil d'UFR (CUFR) ou saisi par un membre de l'UFR sur toute question touchant à l'enseignement (contenu, mise en place, planning, financement des enseignements ; définition du volet enseignement des profils de postes, rotations des enseignants, vacations, …).
Le CENS a également pour mission de veiller à la bonne circulation des informations relatives à l'enseignement au sein de l'UFR, en particulier auprès des collègues enseignants. Le CENS devra corrélativement être tenu informé de tout problème, de toute initiative sur des questions de son ressort.

2. Le résultat du travail du CENS sera transmis au CUFR sous la forme de recommandations motivées.
Le CENS s'attend à ce que dans le cadre d'un fonctionnement normal, ses recommandations soient suivies par le CUFR qui prendra toutes les décisions et mesures qu'elles impliquent. Dans le cas contraire, le CUFR devra justifier clairement sa position de façon à ce qu'un compromis puisse être trouvé entre les deux conseils.

3. Le suivi de l'application des recommandations du CENS se fera sous l'autorité du CUFR.

4. Le CENS se réunira aussi souvent que nécessaire à l'initiative de son président. Sauf cas de force majeure, les membres du CENS seront convoqués au moins quinze jours avant la date de la réunion. Les réunions seront annoncées par les voies habituelles de l'UFR (affichage, Intranet, …).
Le conseil pourra inviter toute personne extérieure dont il juge la présence opportune, par exemple en tant que rapporteur ou expert sur des points particuliers.
Tout membre de l'UFR pourra demander au président du CENS à être invité à une séance.

5. Les recommandations du CENS seront rédigées en séance et mises au vote. Seuls les membres nommés et les invités permanents pourront prendre part au vote.

6. Le CENS publiera dans les huit jours suivant chaque réunion un compte rendu, sous réserve d'approbation lors de la séance suivante, ainsi qu'un relevé des recommandations transmises au CUFR.

Un bilan en retour des prises de décisions du CUFR et de la mise en œuvre des recommandations du CENS sera établi régulièrement et rendu public au moins une fois l'an.

Le présent texte à été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil des enseignements, réunis le 12 mars 2004.
Transmis au Conseil d'UFR pour approbation.